



## Réclamation d'une dette vieille de 16 ans

Par **Magland**, le **08/06/2017** à **22:27**

Bonjour le forum,

En 2001 j'ai contracté une dette d'environ 9000 eur à SG finance. Malheureusement pour raisons personnelles je n'ai pas pu terminer de payer cette dette. Et donc mon impayé date de 2001 quelque mois après avoir fait l'emprunt. Du coup j'ai été fiché à la banque de France durant toute la durée légale. Ils m'ont eux même retiré du FICP et sans que l'on me réclame cette somme jusqu'au mois de mai 2017.

En effet j'ai reçu trois courriers non recommandés de la société Intrum Justitia dont un qui porte le titre suivant "PROJET DE SAISIE DU TRIBUNAL". Quelque soit ce qui va se passer, vu mes faibles revenus (en dessous du smic) je ne pourrai jamais rembourser cette dette. Ayant peur de faire un mauvais courrier je n'ai pas encore réagis à ce cabinet. Que dois-je faire ? J'attends vos réponses et vous en remercie d'avance.

Par **Visiteur**, le **08/06/2017** à **23:20**

Bonjour,

Cette société est connue pour ce genre de procédure, après avoir racheté votre dette.

1/ Ne répondez pas

2/ S'ils vous harcèlent par téléphone, menacez de porter plainte

3/ Il n'y a pas eu de jugement, votre dette est donc forclosée.

Car pour le prêt à la consommation, tant que le créancier n'a pas saisi la justice, le délai de prescription est de deux ans à compter de la première échéance non honorée.

Par **Magland**, le **09/06/2017** à **00:14**

Bonjour Pragma,

Merci beaucoup pour votre réponse rapide et qui m'éclaire. Elle confirme ce que j'ai pu lire sur le net à ce sujet. Donc je vais continuer à faire ce que j'ai commencé : ne pas réagir à leurs courriers.